

Mention Métiers de l'aménagement du territoire et urbanisme

RNCP26028 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	341, 121g
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10

<http://www.u-paris10.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La licence professionnelle a pour but de répondre à de nouveaux métiers identifiés ou émergent dans les différents services des collectivités territoriales tant touristiques (C.R.T., C.D.T., O.T.S.I., etc.) que relatifs au développement durable des territoires, des syndicats mixtes (SIVOM, Pays d'accueil, Parcs Naturels Régionaux, etc.).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences spécifiques :

Identifier et analyser les données socio-économiques d'un territoire

Organiser des axes d'intervention selon les impératifs de développement local

Elaborer ou participer à l'élaboration du projet de développement local et apporter un appui aux partenaires institutionnels

Maîtrise des connaissances juridiques des collectivités territoriales

Appréhender la gestion des ressources financières et le contrôle budgétaire

Connaître les politiques de développement et d'aménagement du territoire

Maîtriser les outils fonciers et les outils opérationnels

Communiquer et échanger des informations sur les stratégies de développement local lors de rencontres professionnelles

Compétences génériques :

Concevoir et mettre en œuvre techniquement des projets de développement local ou des projets touristiques dans un cadre durable

Evaluer des projets en fonction des indicateurs du développement durable

Maîtriser des outils permettant d'analyser les besoins, les comportements et les motivations de la clientèle aux regards des attentes locales

Maîtriser les principaux outils informatiques permettant d'appréhender le territoire

Analyser le fonctionnement des opérateurs de projets publics, privés et associatifs au sein des territoires

Maîtriser les outils et méthodes informatiques appliquées aux espaces touristiques (systèmes d'informations géographiques)

Maîtriser les méthodes pour travailler en situation réelle, sur un projet de développement local.

La Licence Professionnelle mention Métiers de l'aménagement du territoire et urbanisme comporte un parcours-type :

- Coordinateur de l'action touristique locale et du DDT.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Aménagement du territoire, urbanisme et tourisme
Développement local, territorial et économique
Développement culturel
Développement durable (volets environnemental, social et sociétal)
Développement international
Développement urbain
Développement social
Développement rural

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les métiers visés par cette licence professionnelle sont de niveau II. Ils sont référencés dans le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) sous l'appellation « Développement local » (fiche K 1802). Il existe désormais 38 appellations différentes correspondant au code ROME K1802 - Développement local :

Agent / Agente de développement d'habitat social
Agent / Agente de développement local
Agent / Agente de développement rural
Agent / Agente de développement social urbain
Agent / Agente de développement économique
Agent / Agente de pays
Animateur / Animatrice de charte de pays
Animateur / Animatrice de développement local
Animateur / Animatrice de développement régional
Animateur / Animatrice de développement territorial
Animateur / Animatrice de pays
Assistant / Assistante de développement local
Assistant / Assistante technique de pays
Assistant / Assistante de charte intercommunale ou de contrat de pays
Chargé / Chargée de développement culturel
Chargé / Chargée de développement local
Chargé / Chargée de développement social
Chargé / Chargée de développement économique
Chargé / Chargée de mission développement local
Chargé / Chargée de mission développement urbain
Chargé / Chargée de mission développement économique
Chargé / Chargée de projet de développement social urbain
Chargé / Chargée de projet en aménagement du territoire
Chargé / Chargée de projet en gestion urbaine de proximité
Chargé / Chargée de mission développement durable - Agenda 21
Chargé / Chargée de mission développement de zones d'activités
Chef de projet contrat de ville
Chef de projet de développement local
Chef de projet développement économique
Conseiller / Conseillère en développement local
Coordonnateur / coordonnatrice de projet de développement local
Directeur / Directrice développement économique
Développeur / Développeuse économique
Développeur culturel / Développeuse culturelle

Responsable de développement territorial
Responsable de projet de développement local
Urbaniste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le président du jury

50 % d'enseignants (quel que soit leur statut)

50 % de professionnels

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le président du jury (directeur de la formation continue)

Le responsable pédagogique de la formation

Un professionnel des métiers visés

Un représentant de la formation continue

Un représentant du monde professionnel en général

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Lien vers la formation

Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Coordinateur de l'action touristique locale et du développement durable des territoires: <http://formation.u-paris10.fr/LP05>

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26028/>